

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 10 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

**Objet** : **Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de GUICHE**

Le Maire expose à l'assemblée que le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de GUICHE est composé, outre le Maire (ou son représentant) et un conseiller départemental, de six membres désignés par le Conseil Municipal et six membres désignés par la Chambre d'Agriculture, parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Il ajoute que le Bureau de l'AFR de GUICHE a été renouvelé par arrêté préfectoral du 17 mars 2015 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement au terme d'un délai de six ans.

Le Maire propose donc à ses collègues de désigner six propriétaires membres du bureau de l'AFR de GUICHE.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE**
- M. BAREIGTS Jean-Michel,
  - M. DACHARY Mickaël,
  - M. DUHAU Frédéric,
  - M. LÉON Michel,
  - M. POUYANNÉ Raymond,
  - M. SALLABERRY Christophe,

membres du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de GUICHE.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON